

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 91 (1955)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Assemblée générale S. P. V. — Cotisation 1955. — Est-ce équitable? — Ecole normale — Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine. — S. V. T. M. et R. S. — C. E. M. E. A. — Première audition du Bébé-orchestre de Vevey. — Genève : U. I. G. M. : Convocation. — Rapport du trésorier. — U. I. G. D. et U. A. E. E. : Rappel. — Neuchâtel : La collaboration s'étend.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : R. Dottrens : Eduquer, c'est libérer! — E. Fiorina : Solution du problème des notes scolaires. — Fiches.

Partie corporative

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Le nouveau *Bureau* de notre assemblée générale, élu le 30 janvier dernier est composé de :

André Rochat, Premier ;
Jean Viénet, Roche ;
Jean-Pierre Rochat, Blonay ;
Betty Leresche, Lausanne ;
Olive André, Begnins.

Merci aux collègues du « bureau » sortant de charge et qui ont décliné toute réélection : F. Barbay qui fut un excellent président, Mme Gachet, MM. L. Monnet, G. Ruchet, P. Germond. E. B.

COTISATION S. P. V. 1955

Vous trouverez un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux II. 2226 encarté dans l'« Educateur » d'aujourd'hui. Si vous ne l'utilisez pas tout de suite, mettez-le en lieu sûr pour le retrouver quand vous pourrez payer votre cotisation.

Cette année, vous recevrez une nouvelle carte de membre, valable du 1^{er} mars 1955 au 29 février 1956. Les collègues qui ont déjà versé les 31 fr. recevront leur carte dès le 28 février.

Un sincère merci à tous ceux qui s'acquitteront avant l'envoi des remboursements. (Voir au dos du bulletin de versement.)

Le caissier : B. Jotterand.

EST-CE ÉQUITABLE ?

Notre collègue W. Braissant, Lausanne, a soulevé à l'Assemblée générale S. P. V. la question des instituteurs qui, à la suite d'études spéciales et d'une préparation souvent longue et coûteuse obtiennent un nouveau brevet, sont ensuite nommés maîtres primaires supérieurs, maîtres O. P. ou de travaux manuels, maîtres de gymnastique, de dessin, maîtres ou maîtresses de classes spéciales, etc. et qui se voient **privés d'une partie de leurs augmentations.**

Le Comité central s'est préoccupé de cette question depuis fort longtemps. En effet, une lettre datée du 20.10.53 adressée par le C.C. au chef du Département de l'instruction publique et des cultes disait :

« Nous constatons avec étonnement que ces maîtres (ceux qui sont cités ci-dessus) ne bénéficient plus de toutes leurs augmentations pour années de service.

» A la suite d'entretien et de correspondances échangées en 1948 entre vous-même, Monsieur le Conseiller, et le Comité S. P. V. d'alors (présidé par R. Gfeller), vous aviez admis que les maîtres porteurs d'un brevet spécial ne devaient pas être assimilés aux fonctionnaires objets d'une promotion ou d'un avancement, leur brevet leur ayant été conféré en raison de connaissances spéciales leur donnant droit au traitement différentiel prévu par l'art. 52 du Statut (fin du 1er alinéa) ; voir aussi l'art. 54 de l'Arrêté d'application, 2e alinéa, qui parle d'un minimum.

« Nous nous permettons donc de demander que les maîtres primaires supérieurs et autres porteurs de brevets spéciaux restent au bénéfice de leurs augmentations pour années de service »... etc.

Cette lettre fut transmise au Département des finances qui répondit en décembre 1953 par une fin de non recevoir. Voici quelques extraits de la réponse (rédigée par l'Office du personnel) :

« ... Nous ne voyons pas pourquoi il faudrait mettre le corps enseignant primaire au bénéfice de conditions par trop avantageuses (!) par rapport à celles dont bénéficient les autres fonctionnaires, le statut du personnel étant applicable aux uns et aux autres, ce que du reste ne contestent pas les représentants de la S. P. V. qui, à l'appui de leur requête, font justement état des dispositions du statut »... etc.

Suivent de longues considérations et calculs que nous ne pouvons rapporter ici in extenso mais qui sont à la disposition des intéressés. Relevons encore ce passage de la même lettre :

« L'amélioration ne peut toutefois pas dépasser le 50 % de la différence entre le traitement de base minimum de l'ancienne fonction et celui de la nouvelle fonction. »

Le Comité S. P. V. ne se déclara pas battu et revint à la charge par une lettre du 8.1.54 adressée au chef du Dép. des finances. Elle parle entre autres des « maîtres qui se préparent à leurs frais et pendant des années à l'obtention d'un brevet spécial » et cite l'art. 52 du Statut, alinéa 1, 2e phrase qui dit que le traitement peut être augmenté « en raison notamment des connaissances spéciales du fonctionnaire ».

Cette lettre étant restée sans réponse, le C. C. écrivit de nouveau le 24 mars 1954 en rappelant sa démarche du 8 janvier. Cette fois, l'Office du personnel répondit longuement en réfutant point par point les arguments de la S. P. V. et en maintenant intégralement son point de vue en ce qui concerne l'augmentation de traitement à allouer en cas de promotion d'un instituteur ou d'une institutrice (lettre signée par le chef du Dép. des finances).

Une enquête faite par le C. C. auprès de maîtres primaires supérieurs avait révélé que ceux-ci avaient en réalité été traités de manière fort différente lors de leur nomination, les uns n'ayant reçu qu'une augmen-

tation de salaire de 400 fr., alors que d'autres avaient touché 700 fr. de plus.

Le Comité S. P. V. intervint donc une fois de plus le 19 mai 1954 en demandant entre autres l'effet rétroactif pour les maîtres promus qui n'auraient pas touché le maximum de 700 fr. indiqué ci-dessus (chiffre indiqué dans la lettre du Dép. des finances du 4.12.53).

Enfin, le président de la S. P. V. obtint une entrevue avec le chef du Département des finances. Ce dernier le reçut fort courtoisement et cet entretien faisait bien augurer de la décision qui devait en définitive être prise par le Conseil d'Etat.

Celui-ci a pris position dans sa séance du 10 décembre 1954, M. le chef du Département de l'instruction publique et des cultes nous en a informé par lettre du 29.12.54 ; en voici l'essentiel :

- « 1) l'augmentation du traitement de base à allouer en vertu de l'art. 52, al. 2, du statut, à un instituteur primaire promu dans la fonction de maître prim. sup. est fixé à **750 fr.** ;
- 2) les instituteurs promus depuis l'entrée en vigueur du statut et qui n'ont pas bénéficié d'une augmentation du traitement de base telle que celle prévue sous chiffre 1) sont mis au bénéfice de la présente décision, avec effet rétroactif à la date de leur promotion comme maître primaire supérieur. »

Certes cette décision prise par la majorité du Conseil d'Etat est loin de nous satisfaire et le C. C. étudie maintenant de quelle manière il pourrait encore intervenir pour faire réparer ce qu'il considère comme une injustice. Notre thèse est simple et claire : **Un maître** (une maîtresse) **appelé(e) à une fonction supérieure n'est pas « promu »** (au sens de l'art. 52 du Statut) **il exploite un nouveau brevet** qui lui a coûté du temps, des forces et de l'argent. Dès lors est-il équitable de ne lui compter qu'une partie du temps qu'il a passé au service de l'Etat ?

Ajoutons que dans cette lutte (c'en fut une), nous avons été appuyés par notre chef de Service de l'enseignement primaire et par notre chef du Département de l'instruction publique. Par contre, nous ne pouvons guère compter sur l'appui de la « Fédération » pour des raisons que chacun comprendra. Quant à l'Office du personnel, il n'a pas voulu comprendre notre point de vue et s'est révélé un adversaire irréductible de nos revendications.

E. B.

Ecole normale du canton de Vaud

EXPOSITION DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Les travaux exécutés pendant l'année scolaire 1954-1955 par les élèves qui préparent le brevet d'institutrice pour les classes de travaux à l'aiguille seront exposés, dans une salle du rez-de-chaussée de l'Ecole normale,

**lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars, de 9 h. à midi et de
14 h. à 18 h.**

Cette exposition est ouverte au public. Elle intéressera tout particulièrement les personnes qui enseignent les travaux à l'aiguille.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE
ET SEMI-ENFANTINE

Rencontre de février : Mercredi 23 février, à 14 h. 30, au Collège de Prélaz, dans la classe de M. Perrenoud.

Débat, groupes de travail, autour d'un thème: « La peinture à l'école ».



Membres actifs : Le compte de ch. No II. 14 327 est toujours ouvert ! Il attend vos cotisations... Ne le décevez pas !

Nouveaux membres : Bienvenue en toutes saisons !

Le Comité.

S. V. T. M. ET R. S.

Nous rappelons que c'est le samedi 26 février à 14 h. 30 que M. Hussy nous apprendra à confectionner une reliure parchemin. Que tous ceux que ce travail intéresse se donnent rendez-vous à l'Ecole Normale. Apporter un livre prêt à recouvrir. Prix : 3 fr. (parchemin en plus).

Inscriptions : G. Conne, Beaulieu 39, C. C. P. II. 133 88.

Le Comité.

C. E. M. E. A. — WEEK-END CHANTS ET DANSES

Le CEMEA organise les 26 et 27 février à Champ-Soleil, Av. Verdeil 11, Lausanne, un **week-end chants et danses** dirigé par Mlles **J. Regamey** et **A. Viscolo**.

Au programme : canons, chants à une et deux voix, danses populaires et rondes, plus spécialement pour enfants de 9 à 13 ans ; comment et que chanter avec nos groupes d'enfants ?

Matériel à apporter : pantoufles et papier à musique.

Début du stage : samedi 26 février à 15 h. 30.

Inscription : 6 fr. repas compris (souper du samedi, dîner et goûter du dimanche).

Possibilité de loger.

S'inscrire jusqu'au 21 février auprès de Mlle M. Magnenat, rue Etraz 16, Lausanne.

Le Comité.

PREMIÈRE AUDITION DU BÉBÉ-ORCHESTRE DE VEVEY

Animé par notre collègue Edmond Chave, maître prim. sup. à Vevey, cet orchestre d'enfants s'est produit pour la première fois en public dimanche 6 février, à la Salle paroissiale de Vevey. Une fois de plus, il fut donné de constater la valeur de la méthode Starck et les résultats surprenants qu'elle permet d'obtenir. Dirigés par un violoniste professionnel, M. Baldinger, les petits musiciens veveysans s'en donnèrent à cœur joie, et les chansons populaires et petites pièces classiques obtinrent des applaudissements mérités.

Un groupe avancé, de Lausanne, donna une démonstration réussie de lecture musicale, les mélodies étant solfiées avant leur exécution sur l'instrument. Voilà qui laisse bien augurer de cette nouvelle formation

basée sur du concret ; l'impression est que les enfants savent situer leurs notes et au besoin s'aident d'un discret pizzicato pour trouver le son juste.

Un nombreux public de parents, d'amis et surtout de pédagogues locaux était venu encourager cet effort méritant vers la bonne musique.

G. B.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS — CONVOCATION

Les membres de la section sont convoqués en **assemblée générale administrative le jeudi 24 février 1955, à 9 h. 45 précises, à La Chesa, rue du Rhône 31.**

Ordre du jour statutaire (voir convocation individuelle).

Cette assemblée est obligatoire pour les membres actifs. Notre groupe choral mixte, sous la direction de M. J. Delor, se produira au début de la séance. Cette dernière sera suivie d'un repas facultatif au cours duquel invités, membres honoraires et actifs auront l'occasion d'échanger moult propos dans la joie et l'amitié.

Ce repas sera servi à midi 30 à **La Cave de l'Ecu, 21, rue du Rhône.**

RAPPORT DU TRÉSORIER sur l'exercice 1954

Résumé des opérations

	Doit	Avoir
	Fr.	Fr.
Cotisations et amendes perçues en 1954	3 508,30	
Participation nette au bénéfice de l'assurance-accidents	2 108,70	
Don de Samuel Roller	50,—	
Intérêts nets 1954 à la Caisse d'Epargne	106,57	
Intérêts nets 1954 à la Coopérative d'Habitation . .	10,50	
Cotisations 1954 à la Société pédagogique romande		2 160,—
Cotisations 1954 aux œuvres et groupements . . .		155,30
Frais nécessités par le Congrès S.P.R. à Neuchâtel		299,80
Frais d'impression		725,55
Frais de réception et de délégation		221,30
Prime d'assurance responsabilité civile		60,30
Indemnité au président		300,—
Frais généraux		367,35
Solde créditeur, pour balance (boni de l'exercice)		1 494,47
Totaux	5 784,07	5 784,07

BILAN

au 31 décembre 1954

	Actif	Passif
	Fr.	Fr.
Notre avoir à la Caisse d'Epargne	6 687,37	
Notre crédit aux chèques postaux	448,65	
Deux parts à la Coopérative d'Habitation	80.—	
Deux machines à écrire	89,20	
Espèces en caisse	539,35	
Fonds de lutte de l'U.I.G.		1 424,70
Capital au 31 décembre 1953		4 993,60
Augmentation de l'Actif		1 426,27
Total	7 844,57	7 844,57

Capital nouveau au 1er janvier 1955 : 6 419,47

Chers Collègues,

Bien que les chiffres ci-dessus soient suffisamment éloquents par eux-mêmes, je m'en voudrais de ne pas les accompagner de quelques commentaires qui faciliteront l'interprétation.

Recettes

Chaque année, la quasi-totalité des recettes est fournie par les cotisations. Comme celles-ci sont toujours calculées au minimum, il est souvent très difficile d'éviter un déficit. Jusqu'à fin novembre, les faits semblaient confirmer les propos pessimistes que j'avais tenus l'an dernier à l'assemblée administrative et je calculais déjà le déficit, de 600 à 700 fr., quand un événement imprévu redressa magistralement la situation et ramena le sourire sur la face du trésorier. La direction de la Mutuelle vaudoise nous envoyait un chèque de plus de 2 000 fr. comme participation au bénéfice de notre contrat collectif d'assurance-accidents. Cela explique le magnifique boni de l'exercice.

Dépenses

Malgré le frein mis à toute dépense non urgente, la fonte rapide des espèces est toujours une cause d'étonnement.

Voici la dislocation des plus importantes de l'exercice 1954 :

Cotisations	Fr.
Choix de lectures SPR (1954 et 1955)	60.—
Patronage des enfants arriérés (1953 et 1954)	20.—
Cartel genevois d'associations pour la sauvegarde de la nature	20.—
Société auxiliaire « Pour l'Avenir »	10.—
Pro Familia	10.—
Cartel d'Hygiène sociale et morale	10.—
Groupe sportif de l'U.I.G.	25,30
	155,30

Congrès S. P. R. - Délégations et réceptions

Nous aurions pu grouper sous un seul poste ces deux dépenses. Cependant, le congrès de Neuchâtel, malgré sa date malencontreuse, a occasionné certains frais qui ne doivent pas figurer comme dépenses habituelles dans un rapport annuel.

Congrès de Neuchâtel

Fr.

Part de l'U.I.G. à l'organisation du Congrès (1 fr. par membre actif)	160.—
Billet collectif Genève-Neuchâtel	105.60
Facture du Comité d'organisation (repas des délégués)	34.20
	<hr/>
	299.80

Frais de réception et de délégation

Plats-souvenirs offerts aux nouveaux honoraires	68.—
Réception des délégués romands	29.40
Part de la Caisse aux frais du banquet	83.—
Délégation du président aux sections S.P. R.	40.90
	<hr/>
	221.30

Frais d'impression

La campagne de la revalorisation n'a pu se faire qu'au moyen de tracts et de mémoires dactylographiés. La publication des résultats de notre enquête dans l'« Educateur » a nécessité un tirage à part et des pages supplémentaires que le Comité de la S. P. R. ne pouvait prendre à sa charge et que nous avons dû payer. D'où l'importance de ce poste.

Pages supplémentaires du No 30 de l'« Educateur » et tiré à part	350.—
Tiré à part de « Bonnes intentions et réalisations »	16.10
Dactyle-office	212.70
Imprimerie de Coutance (statuts, envel., papillons U.I.G. 1954)	197.90
Papillons S.P.R. 1954	1.75
Avis mortuaires	6.20
	<hr/>
Papier pour rapport au Congrès	55.30
	839.95
	<hr/>
Participation de l'U. I. G.-Dames aux frais communs	114.40
	725.55

Frais généraux

Correspondance, téléphone, transports	192.25
Frais de remboursements	16.10
Frais de diffusion de l'enquête	54.—
Entretien et réparations des machines à écrire	51.—
Abonnement au « Mémorial » du Grand Conseil	10.—
Part de la section à l'achat de partitions pour le groupe choral	28.50
Taxes aux chèques postaux	15.50
	<hr/>
	367.35

Pour mémoire :

En mars dernier, notre association a mis son compte de chèques à la disposition des collègues qui ont désiré assister au spectacle des marionnettes de Genève. Une somme de 170 fr. a ainsi passé dans nos comptes sans laisser de traces.

BILAN

La deuxième machine à écrire, achetée en 1950, a subi son 4e avant-dernier amortissement.

Notre avoir à la Caisse d'Epargne s'est augmenté d'une partie du bénéfice versé par la Mutuelle vaudoise.



Voilà, chers collègues, les résultats financiers de l'année écoulée que je tenais à soumettre à votre critique avant l'assemblée annuelle du 24 février prochain.

Au terme de ce rapport, à la veille d'abandonner ma charge de trésorier, je remercie la grande majorité de nos collègues qui, en payant leurs cotisations en temps voulu, ont grandement facilité ma tâche.

Genève, le 4 février 1955.

Le trésorier : *Ed. Gaudin.*

U. I. G. DAMES — U. A. E. E.

RAPPEL

N'oubliez pas que c'est **mercredi prochain 23 février, à 17 heures** (aula de l'école secondaire de la rue Necker) que vous pourrez entendre

M. Olivier REVERDIN et Mme Hélène DALMET

sur le thème : La Grèce.

Soyez toutes présentes à cette séance !

R.-F. Q.

F. S.

NEUCHÂTEL

LA COLLABORATION S'ÉTEND

Depuis fort longtemps, le Corps enseignant loclois est représenté en Commission scolaire par un instituteur et une institutrice. Voici plusieurs années que cette représentation s'est étendue au Bureau de la Commission, ce qui nous a permis des interventions très utiles. Il y a quelques mois, la section du Locle de la S. P. a demandé de pouvoir *déléguer une collègue au Comité des dames inspectrices*. Ce vœu a été aussitôt exaucé. C'est un très grand bien dont nous savons gré aux autorités scolaires. Nos collègues féminins, en effet, ont toujours trouvé exagéré que cette seule discipline, « les travaux à l'aiguille », soit l'objet d'une surveillance constante exercée par un appareil si conscient de son rôle qu'il en est souvent ridicule. Pourquoi ce domaine-là plus que les autres ? Qu'on imagine un instant ce que deviendrait l'enseignement si chaque branche devait subir le même contrôle ! C'est pour lors que la pénurie du personnel enseignant deviendrait à jamais chronique et alarmante !

W. G.

Partie pédagogique

EDUQUER, C'EST LIBÉRER !

Une éducation normalement conduite doit créer et renforcer dans l'enfant et chez l'adolescent des consignes qui, autrefois, en un temps définitivement révolu pouvaient être extérieures à lui-même et pourtant le déterminaient : l'exemple, l'initiation, la vie dans un milieu social restreint en étendue et de constitution homogène, telles étaient les béquilles morales sur lesquelles s'appuyait une pédagogie de l'obéissance opérant par contrainte dure ou légère et par la soumission acceptée ou imposée.

Aujourd'hui, ces béquilles n'existent plus. Certains sont convaincus que tout rentrerait dans l'ordre par un retour à l'autorité imposant coûte que coûte ses contraintes. Ils se trompent lourdement : la vie s'écoule et le passé ne peut renaître pas plus que le fleuve ne peut remonter à sa source.

Il suffisait, autrefois, d'apprendre à obéir ! Aujourd'hui, le problème est plus compliqué : il faut apprendre à se conduire ; se sentir responsable vis-à-vis de soi-même et des autres, de ses actes et de ses paroles, ce qui est tout autre chose que d'agir selon son bon plaisir.

Apprendre à se conduire, se discipliner et devenir maître de soi-même, ce qui est infiniment plus difficile que de se soumettre à la volonté d'autrui.

Comment agir pour préparer cette libération et faire acquérir à l'enfant la maîtrise de lui-même ? Je ne cache pas qu'il s'agit là d'une entreprise ardue qui réclame des éducateurs une surveillance constante de soi-même et une persévérance à toute épreuve.

C'est moins facile que d'élever le ton, que d'imposer en croyant que les difficultés s'évanouiront parce que le silence se fait après un éclat de voix, un ordre sans réplique ou une paire de calottes.

D'après R. Dottrens (Nos enfants à l'école).

Nos enfants à l'école, par Robert Dottrens, essais d'éducation radiophonique. Collection des actualités pédagogiques et psychologiques. Edit. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

On se souvient que, durant cinq ans, de 1947 à 1952, quinzaine après quinzaine, M. Robert Dottrens s'est adressé aux auditeurs de Radio-Genève pour attirer l'attention des parents et des maîtres sur les tâches actuelles de la famille et de l'école. Réfuter par l'exposé de nombreux faits les affirmations critiques de gens aussi superficiels que peu renseignés et mal intentionnés, convaincre les éducateurs de la valeur de l'exemple qu'ils donnent à leurs enfants, montrer les difficultés actuelles de l'enseignement et la nécessité de promouvoir une éducation virile qui entraîne à la maîtrise de soi pour libérer l'individu, telles sont les perspectives que s'était fixées l'orateur. Au juger par les nombreuses conversations que nous avons eues avec des parents et des collègues, nous sommes certains que ces causeries ont eu en terre romande un écho aussi profond que bienfaisant. On pouvait regretter que tant de judicieux conseils, tant

d'efforts déployés pour une meilleure compréhension de la vie scolaire par les parents se soient perdus au fil des ondes et des années. Aussi sommes-nous particulièrement heureux de signaler aujourd'hui à nos collègues la parution de « Nos enfants à l'école » où M. Dottrens a réuni celles de ses causeries qui lui ont paru susciter le plus de réactions de la part de ses auditeurs.

Nous conseillons vivement à ceux de nos collègues qui réunissent de temps en temps une assemblée des parents de leurs élèves de se procurer cet ouvrage qui leur fournira de multiples sujets de discussion et d'information pédagogique.

SOLUTION DU PROBLÈME DES NOTES SCOLAIRES

NATURE DU PROBLÈME

Au cours d'une étude intéressante sur « L'appréciation du travail scolaire » (Etudes pédagogiques 1949), M. A. Ischer a posé le problème des notes avec clarté et proposé quelques solutions partielles.

De ce travail il ressort que si l'appréciation chiffrée présente de réels avantages, elle dissimule assez de dangers pour que la prudence conseille l'emploi simultané de la note et de la mention.

Ce compromis ne résoud pas le problème. Pour y parvenir, il faut le considérer sous son angle véritable et préciser la nature de ses éléments constitutifs :

Les notes chiffrées sont nécessaires et commodes

- a) Pour renseigner rapidement le maître, les élèves et les parents ;
- b) comme moyen d'émulation entre écoliers normaux ;
- c) quand il s'agit de justifier la promotion des élèves par rapport aux critères *numériques* admis par l'usage ;
- d) pour le maître désireux de contrôler le rendement de son enseignement.

Afin de satisfaire à ces exigences, les notes doivent être dignes de la plus grande confiance, c'est-à-dire :

Elles doivent être objectives et significatives. — Ces conditions ne peuvent être remplies que si l'appréciation des travaux scolaires fait l'objet d'un système cohérent, d'une technique uniforme et simple, applicable par quiconque et aussi sûre que la mesure des longueurs courantes à l'aide du mètre. Alors seulement les facteurs variables (maître et épreuves) pourront être éliminés et ce que l'on mesurera se rapportera bien à l'enfant (complexe aptitudes-connaissances-effort).

Les travaux scolaires, dans lesquels les élèves se reflètent plus ou moins fidèlement, sont assimilables, une fois effectués, à des échantillons prélevés au hasard dans une masse de notions enseignées à un groupe d'enfants : *la classe*, qui est elle-même un échantillon fortuit de l'ensemble dont elle fait partie : *le degré*.

Il faut cependant distinguer deux sortes de travaux scolaires :

- a) Ceux dont on peut dénombrer les réussites ou les erreurs et dont le

rendement mesure en fait le degré d'acquisition des notions enseignées (calcul, connaissances) ;

- b) ceux qu'on ne peut apprécier autrement que par un jugement de valeur — chiffré ou non — donc subjectif (composition, dessin artistique, lecture et récitation expressives, écriture) ou par la méthode des juges multiples (v. « Educateur » No 26, 1952).

Le problème des notes scolaires est donc de nature essentiellement statistique et ne peut en conséquence être résolu que par la théorie des écarts, applicable seulement, d'ailleurs, à la première catégorie de travaux. C'est sur cette base que les tests d'efficience sont actuellement étalonnés, selon la méthode T ou cotation en écarts réduits.

DONNÉES DU PROBLÈME

1. — **Les résultats bruts obtenus par les élèves** de la classe pour un travail donné, à l'aide d'un corrigé-type appliqué par tous les maîtres.

Ces résultats constituent des séries statistiques, c'est-à-dire des suites de nombres aléatoires (point ou fautes), caractérisés par 2 valeurs :

- a) **la moyenne arithmétique** (m) mesurant la grandeur de la série ;
 b) **l'écart-type** (σ) traduisant la dispersion autour de la moyenne et qu'on prendra égal à 40 % de cette dernière ($0,4 m$), valeur qui est une limite supérieure fixe de la variable σ , donc très prudente.

En statistique, tout écart sur la moyenne dépassant 2 fois l'écart-type est considéré comme significatif, c'est-à-dire dû à d'autres causes que le hasard, avec une probabilité de 95 %. Cependant, avec ce critère, nous n'aurions que 5 % d'élèves significativement forts ou faibles. Cela ne correspond pas à la réalité et il faut admettre comme déjà significatif tout écart sur la moyenne dépassant l'écart-type, qui se présente environ 30 fois sur 100.

Ainsi, pour les travaux qui nous intéressent, des résultats supérieurs à $(m + \sigma)$ ou inférieurs à $(m - \sigma)$ traduisent respectivement l'acquisition ou l'insuffisance probables. Par exemple, si un travail a fourni une moyenne $m = 20$ points, on a $\sigma = 20 \times 0,4 = 8$ et tout résultat supérieur à $m + \sigma = 28$ points peut être considéré comme excellent, inférieur à $m - \sigma = 12$ points, comme insuffisant.

2. — **L'échelle officielle des notes scolaires, soit pour Genève (6-3/2-0).**

Cette échelle conventionnelle est-elle rationnelle, c'est-à-dire conforme au double-critère ci-dessus ? Pour le savoir, prenons comme moyenne arbitraire la note 4, au niveau 2/3 du maximum, norme atteinte par les 3/4 des élèves normaux, et comme unité d'écart l'écart-type correspondant $4 \times 0,4 = 1,6$. Dans cette hypothèse $(m + \sigma)$ équivaut à $4 + 1,6 = 5,6$; $(m - \sigma)$ à $4 - 1,6 = 2,4$. Par conséquent, les notes 6 et 2 de notre échelle revêtent bien les significations que le bon sens leur a attribuées (très bien - insuffisant).

Quant aux autres échelons, ils sont pratiquement arbitraires, mais les notes qui les désignent doivent être théoriquement définies. Le plus simple est d'admettre l'équivalence des intervalles qui séparent les notes

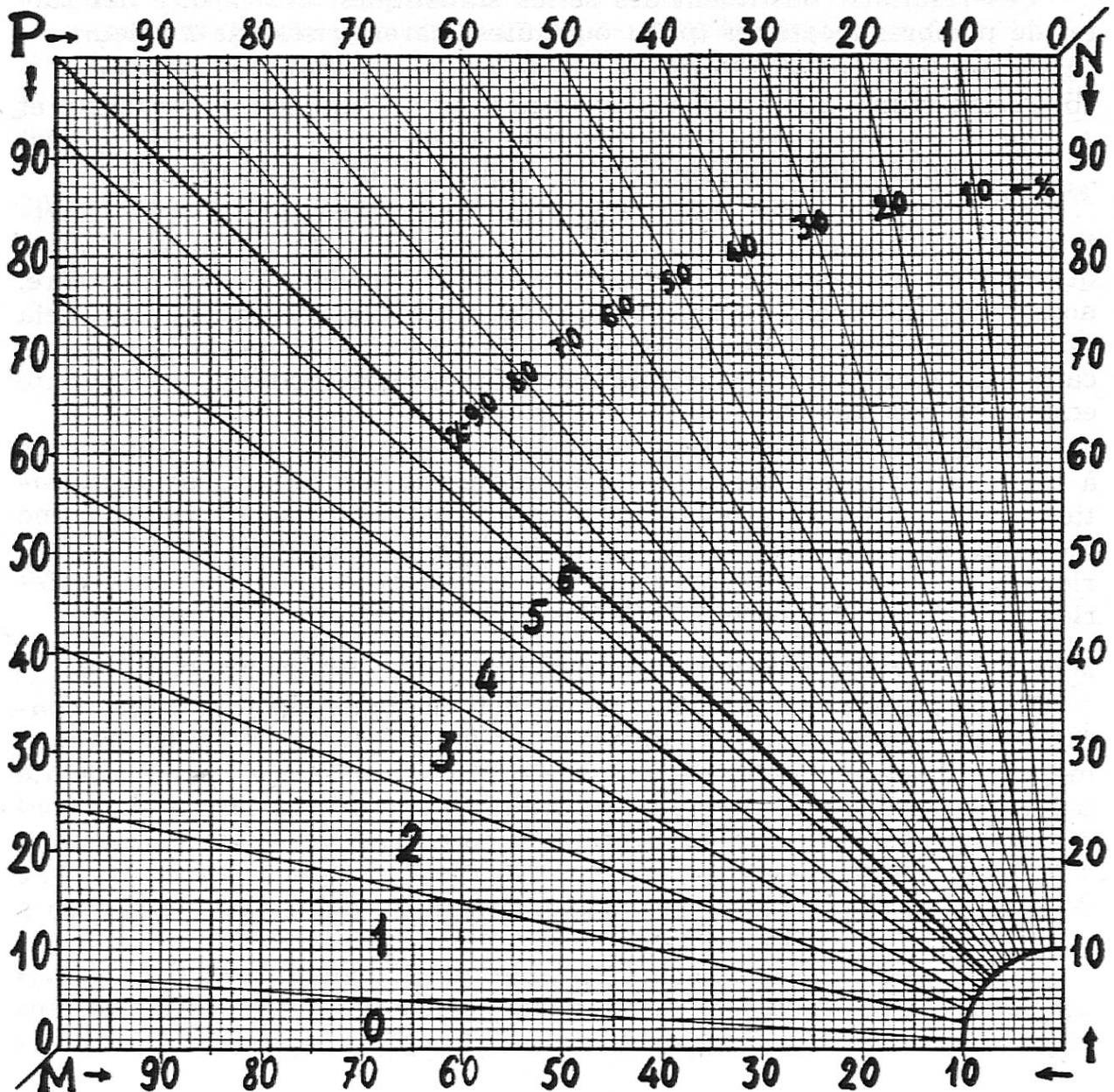
intermédiaires entre les extrêmes. L'échelle genevoise est donc bien rationnelle.

3. — **Le barème général** qui découle naturellement de cette échelle est le suivant :

Notes	6	5	4	3	2	1	0	
Intervalles	6—5,6	5,5—4,6	4,5—3,5	3,4—2,5	2,4—1,5	1,4—0,5	0,4—0	
Rendement normal	100—93	92—76	75—58	57—41	40—25	24—8	7—0	%
Rangs sur 100	1—15	16—35	36—65	66—85	86—92	93—98	99—100	
Signification	T.B.	Bon	moyen	médiocre	Insuffisant			

A partir de ce barème général, on calcule les barèmes particuliers d'après la *cote normale maximum* de chaque épreuve. Afin d'éviter tout calcul, il y a avantage à remplacer l'ensemble des barèmes particuliers possibles par un abaque unique, dont le mode d'emploi est à la portée des enfants.

4. Abaque des notes et du rendement.



INCONNUES DU PROBLÈME

1. **Les épreuves.** — Tout travail scolaire de contrôle étant de difficulté variable, il s'agit de définir sa normalité afin d'obtenir des résultats comparables d'une épreuve à l'autre. Pour une épreuve quelconque dont la moyenne des points obtenus par les élèves est m , le maximum normal sera donné par $M = 3/2 \cdot m = 1,5 \cdot m$, le maximum réel N de l'épreuve étant connu d'avance mais arbitraire.

S'il s'agit d'une épreuve dont on compte les fautes, le maximum normal seul est calculable. Soit f le nombre moyen de fautes, $M = 3 \cdot f$ puisque $m = M - f = M - M/3 = 2/3 \cdot M$, selon le critère ci-dessus.

Le barème de l'épreuve sera donc établi en fonction du maximum normal M et non en fonction de la cote maximum N (sauf si $N = M$), arbitraire dans le premier cas, inconnue dans le second. On peut alors

dire que l'épreuve est $\left\{ \begin{array}{ll} \text{normale si} & N = M \\ \pm \text{ difficile si} & N > M \\ \pm \text{ facile si} & N < M \end{array} \right.$

ou que son indice $e = N/M \left\{ \begin{array}{l} = 1 \\ > 1 \\ < 1 \end{array} \right.$

quand il s'agit d'une épreuve dont on compte les réussites.

2. **La classe.** — C'est une inconnue qui peut être déterminée par rapport à l'ensemble des classes parallèles grâce aux épreuves générales de rentrée.

Soit m' la moyenne générale de telle épreuve de rentrée, m la moyenne obtenue par les n élèves de la classe considérée, pour cette épreuve-là. On calcule pour la dite classe l'erreur-type sur m' , soit $\varepsilon = \sigma / \sqrt{n}$, avec $\sigma = 0,4 \cdot m'$. Nous aurons ainsi significativement

une classe $\left\{ \begin{array}{ll} \text{normale si} & m' - 2 \varepsilon < m < m' + 2 \varepsilon \\ \pm \text{ forte si} & m > m' + 2 \varepsilon \\ \pm \text{ faible si} & m < m' - 2 \varepsilon \end{array} \right.$

avec un indice $c = m/m' \left\{ \begin{array}{l} = 1 \\ > 1 \\ < 1 \end{array} \right.$

3. **Les notes individuelles** sont données directement par l'abaque aux points de croisement des P (points) et M pour les épreuves générales comme pour les épreuves particulières.

4. **Le rendement effectif** d'une épreuve quelconque est, dans le cas d'un élève $r = 100 \cdot P/N \%$ } normal à 67 %
de la classe : $R = 100 \cdot m/N \%$ } insuffisant à 40 %

Une épreuve normale a , par définition, $R = 67 \%$ puisque $N = M$ et $M = 3/2 m$.

Le rendement R , variant suivant l'épreuve, n'a pas de valeur comparative. Il a pour utilité de renseigner le maître sur le degré d'acquisition de telle notion, dont l'épreuve est un échantillon.

APPLICATIONS AUX EPREUVES GÉNÉRALES

Actuellement, les épreuves de rentrée fournissent aux maîtres les rangs s/100 de leurs élèves, ce qui permet de dessiner la physionomie de la classe, sans plus. Les épreuves de contrôle sont données avec un barème et la répartition des notes en % dans l'ensemble des classes parallèles. Impossible de faire des rapprochements utiles : progrès accomplis ou non par les élèves, rendement de l'enseignement. Dans les deux cas, il nous faut la moyenne générale des épreuves, éventuellement leur barème.

Exemples numériques

1. Travaux dont on compte les réussites (points).

L'épreuve de rentrée de calcul (4e, 9/54) totalisant 28 points a donné une moyenne générale de 17,5 points. Etablir le barème de l'épreuve. Les 9 élèves de 4e de ma classe ont obtenu une moyenne de 19 points. Quelles conclusions puis-je tirer de ces données ?

- a) *Maximum normal* : puisque $m' = 17,5$ $M = 17,5 \times 3/2 = 26,5$
 b) *Valeur de l'épreuve* : $N = 28 > M = 26,5$ $e = 28/26,5 = 1,06$
 légèrement difficile.
 c) *Barème* : on calcule l'écart-type $\sigma = 17,5 \times 0,4 = 7$; $m' + \sigma = 24,5$;
 $m' - \sigma = 10,5$

Notes :	6	5	4	3	2	1	0
Points :	28—25	24—21	20—16	15—11	10—7	6—3	2—0

- d) *Valeur de la classe en calcul* : $m = 19$; $n = 9$ $\varepsilon = 7/3 = 2,4$
 $2\varepsilon = 4,8$; $m' + 2\varepsilon = 17,5 + 4,8 = 22,3$; $m' - 2\varepsilon = 17,7$; 19 est
 compris entre ces 2 limites, donc je ne puis affirmer que ma classe
 est plus forte que l'ensemble des 4es, d'une manière significative :
 elle est normale, avec un indice $c = 19/17,5 = 1,09$.
 e) *Rendement de l'épreuve* :
 pour l'ensemble : $R = 100 \cdot 17,5/28 = 63\%$ (moyen) ; pour l'élève
 ayant 26 points $r = 100 \cdot 26/28 = 93\%$ (très bon) ;
 pour ma classe : $R = 100 \cdot 19/28 = 67\%$ (normal).

2. Travaux dont on compte les erreurs (fautes). — L'épreuve de rentrée d'orthographe (4e, 9/54) a donné une moyenne générale de 10,2 fautes. Etablir le barème de l'épreuve. Les 9 élèves de 4e de ma classe ont fait 6 fautes en moyenne. Quelles conclusions puis-je tirer ?

- a) *Passage aux points* : $f = 10,2$; $M = 3 \cdot f = 31$ points ; $m' = 31 - 10 = 21$
 b) *Barème* : $\sigma = 21 \times 0,4 = 8,4$; $m' + \sigma = 29,4$; $m' - \sigma = 12,6$

Notes	6	5	4	3	2	1	0
Points (x)	31—30	29—25	24—19	18—13	12—8	7—3	2—0
Fautes (31 — x)	0—1	2—6	7—12	13—18	19—23	24—28	29—31

- c) *Valeur de la classe en orthographe* : $f = 6$ $m = 31 - 6 = 25$
 $\varepsilon = \sigma/3 = 2,8$ $2\varepsilon = 5,6$ $m' + 2\varepsilon = 21 + 5,6 = 26,6$;

$m' - 2 \varepsilon = 14,4$; 25 est compris entre ces 2 limites, donc ma classe n'est pas significativement plus forte que l'ensemble des 4es, malgré les apparences. Indice $c = 10,2/6 = 1,7$.

d) *Rendement de l'épreuve :*

pour l'ensemble : $R = 100 \cdot 21/31 = 67\%$; pour un élève ayant 12 fautes (ou 19 points) $r = 100 \cdot 19/31 = 61\%$.

pour la classe : $R = 100 \cdot 25/31 = 80\%$.

3. Epreuves générales de contrôle en cours ou fin d'année scolaire. On procède de même que pour les épreuves de rentrée. C'est en adoptant une technique uniforme pour toutes les épreuves officielles qu'il sera possible d'élaborer des batteries de tests scolaires utilisables.

La comparaison des notes individuelles et des indices de la classe pour une discipline donnée permettra alors d'éclairer le maître avec objectivité sur les progrès accomplis ou non par ses élèves, dans cette discipline.

APPLICATIONS AUX TRAVAUX DES MAITRES

L'instituteur étant ainsi renseigné sur la force relative de sa classe pour les disciplines de base, ses contrôles personnels lui permettront, soit de vérifier si les notions qu'il enseigne sont acquises par ses élèves, soit d'apprécier par une note objective la qualité de leurs travaux, en tenant compte, s'il y a lieu, de l'indice de la classe, pour les branches de passage.

Exemples numériques

1. Travaux dont on compte les réussites (points).

Pour le mois d'octobre, mes 7 élèves de 6e ont obtenu en calcul respectivement 129 - 122 - 98 - 97 - 79 - 74 - 59 points, représentant le travail de 8 séances. Attribuer les notes de chaque élève. (Si un élève s'est absenté, on prendra la moyenne par séance.)

a) *Moyenne* : $m = 658 : 7 = 94$ points. *Maximum normal* : $M = 94 \cdot 3/2 = 141$ points (le maximum réel m'est inconnu).

b) *Notes à l'aide de l'abaque*. — Celui-ci étant limité à 100, nous prendrons la moitié du nombre des points, avec $M = 70$:

Points :	65	61	49	49	40	37	30
Notes :	6	5	4	4	4	3	3

Si je possède l'indice de mon groupe de 6e, je puis en tenir compte de la manière suivante : soit $c = 1,1$ cet indice. La moyenne 94 deviendra $94 : 1,1 = 86$ et le maximum correspondant $M = 86 \cdot 3/2 = 129$. Les notes respectives étant dans ce cas 6 6 5 5 4 4 3, seront ainsi attribuées en fonction de l'ensemble des 6es du canton, comme s'il s'agissait d'une épreuve générale.

e) *Epreuve de contrôle*. — Au lieu de considérer tout le travail du mois, j'aurais pu faire une épreuve de contrôle d'acquisition à fin octobre. Supposons que sur $N = 30$ points j'aie obtenu une moyenne $m = 24$ points.

Maximum normal $M = 24 \cdot 3/2 = 36$ points. Cela signifie que l'épreuve était très facile. Seuls les élèves ayant 30 points méritent 6. 29 points correspondent à 5. Le rendement $R = 100 \cdot 24/30 = 80\%$.

2. Travaux dont on compte les erreurs (fautes).

Au cours du mois de septembre et d'octobre, mes 6 élèves de 7e ont totalisé en vocabulaire respectivement 0 - 2 - 10 - 23 - 28 - 57 fautes (16 récitations). Quelle note attribuer à chaque élève ?

a) *Moyenne* : $f = 120 : 6 = 20$ fautes. *Maximum normal* : $M = 20 \times 3 = 60$ points. $m = 60 - 20 = 40$ points.

b) *Notes à l'aide de l'abaque.*

Fautes :	0	2	10	23	28	57
Points :	60	58	50	37	32	3
Notes :	6	6	5	4	3	0

Supposons que ma classe (7e) soit faible en vocabulaire : indice $c = 0,7$. Quelles seraient les notes en fonction de l'ensemble des 7es ? La moyenne 20 deviendrait $f = 20 \times 0,7 = 14$ et le maximum $M = 14 \times 3 = 42$ d'où $m = 42 - 14 = 28$ points.

et l'on aurait en définitive :

Points :	42	40	32	19	14	0
Notes :	6	6	5	3	2	0

CONCLUSIONS

Au terme de cette étude, il est permis d'affirmer que :

1. En partant des seuls résultats fournis par les élèves (m), on remplace dans l'appréciation des travaux scolaires le jugement subjectif (variable) du maître par une mesure objective, simple et uniforme (constante). Notre première condition est donc remplie : le maître n'est pour rien dans l'attribution des notes à ses élèves : ceux-ci pourraient aussi bien les déterminer.
2. Les petits écarts étant fortuits, les notes fractionnaires sont un non-sens, car elles n'offrent qu'une précision illusoire. Les notes entières sont seules assez significatives. Notre deuxième condition est ainsi satisfaite.
3. Cette technique, applicable aussi bien aux épreuves générales qu'aux épreuves particulières, permet de comparer valablement les notes des maîtres avec celles des inspecteurs ; les notes obtenues aux épreuves de rentrée avec celles données par les épreuves de contrôle au cours de l'année, à l'intérieur d'une classe ; ou, après plusieurs années, d'une génération d'écoliers à l'autre.
4. Ce mode de faire libère le maître de toute hésitation dans l'attribution des notes qu'il peut justifier scientifiquement et lui facilite l'accomplissement de sa tâche qui est, essentiellement, d'enseigner avec fruit.

E. Fiorina.

LES AVALANCHES III

LES AVALANCHES DE PLAQUES DE NEIGE

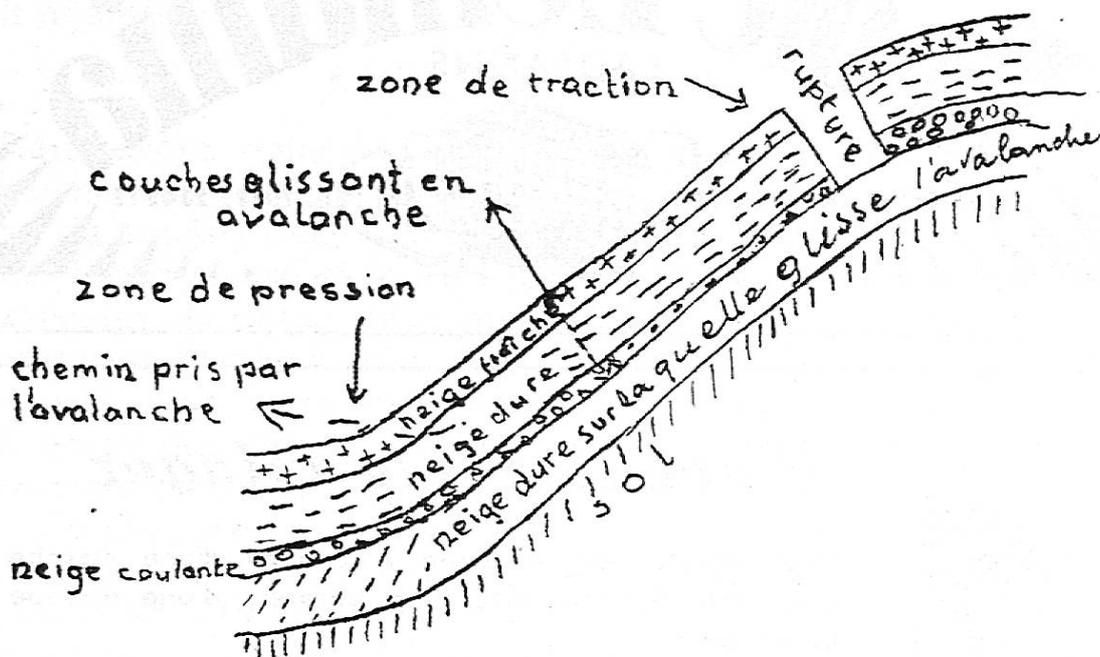
Nous avons vu (fiche 1) que sur une pente, la neige rampe continuellement vers le bas, plus vite dans les parties raides que dans les autres.

Au sommet de la pente, la traction de la plaque de neige est parfois si forte qu'elle dépasse la résistance de la neige et produit une cassure. La planche de neige glisse alors et s'amoncelle au pied de la pente.

Ce glissement est accéléré si, sous la couche en mouvement, se trouve une couche de **neige coulante** sans cohésion qui joue le rôle de roulement à billes.

La rupture et le glissement d'une plaque de neige peuvent être provoqués par une détonation, la pression d'un ski, etc.

Les avalanches de plaques de neige sont dangereuses car elles peuvent se produire partout et sur de grandes largeurs. Elles se forment, pour la plupart, pendant ou après des chutes de neige par grand vent. Le danger, très grand, peut durer longtemps, surtout si le temps froid maintient la neige cassante.



Coopérative scolaire « La Flamme », Cormoret.

Jeune instituteur

breveté, ayant quelques années d'expérience, est demandé par la communauté protestante de Fribourg, pour diriger la classe française de son école. Traitement officiel.

Adresser les offres, avec curriculum vitae, jusqu'au 10 mars courant à Monsieur le député **H. Ruch, Römerswil / Fribourg**, Président de la Com.scol.

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEIX



TÉL. (021) 230512



L'achat d'une Singer

vous assure une machine à coudre d'une marche irréprochable, inusable, avec garantie d'une marque centenaire

Cie des Machines à coudre Singer S. A.
Magasin dans chaque ville importante

LES AVALANCHES IV

Causes des terribles avalanches de janvier 1951 :

Nous nous permettons de reproduire le texte suivant, d'un spécialiste, collaborateur de l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, au Weissfluhjoch sur Davos, et publié dans le journal « Coopération ».

« Avant les grosses chutes du milieu de janvier, l'enneigement avait été plutôt faible au nord des Alpes. Pourtant, sur les hauteurs, il y avait d'énormes masses de neige coulante, donc très peu stable, qui s'étaient accumulées au cours du mois de novembre et au début de décembre. La longue période de temps beau et froid qui a régné à la fin de l'année n'a pas permis à ces masses de se tasser et de se fixer. C'est sur ce fond déjà très important, que sont tombées les chutes de neige de janvier, qui ont atteint près de deux mètres. Un vent, très violent, s'en est mêlé, accumulant des masses de neige considérables sur certains flancs de montagne, tandis qu'il en dénudait d'autres.

A la suite de ces circonstances, la neige recouvrant des flancs entiers de la montagne s'est mise en mouvement, provoquant des avalanches d'autant plus dangereuses qu'elles se sont produites en des lieux que, de mémoire d'homme, les avalanches n'avaient jamais atteints. ».

RÉCIT D'UN TÉMOIN

Nous avons entendu, à la radio, l'interview d'un témoin de l'avalanche qui détruisit Airolo. C'était un capitaine qui, avec une équipe de soldats déblayait la neige tombée en énormes masses :

« Il faisait chaud et lourd ! Il neigeait toujours. L'air surchargé de particules de neige, était presque irrespirable. Tout à coup, un sifflement semblable à celui d'un avion à réaction, se fit entendre. Nous avons alors juste eu le temps de grimper dans une locomotive à notre disposition. Le fantastique déplacement d'air nous a littéralement jetés dedans...

... Ce déplacement d'air a été si violent que, de chaque côté du passage de l'avalanche, sur une largeur de 50 mètres, les arbres de la forêt ont été dépouillés de toutes leurs branches. Il ne restait plus que des squelettes de troncs debout... »

Coopérative scolaire « La Flamme », Cormoret.

Ecole privée de l'Avant-Poste 25, Lausanne

Dir. Mlles. Gorjat et Oguey, maîtresses secondaires. Tél. 23 82 29 (non réponse 24 11 39)

Classe de pré-apprentissage

Français: Orthographe
Correspondance

Arithmétique commerciale
et comptabilité

Allemand

Sténo et dactylographie

Cours facultatifs d'anglais, de littérature et d'autres branches de culture générale

Ces cours intéressent les élèves qui sortent de l'école primaire (supérieure ordinaire ou ménagère) et d'une manière générale tous les élèves qui désirent s'orienter vers une carrière commerciale

M. EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES!

O. **Tous les dimanches:** par tous les trains avant 8 heures du matin: Montreux - Château - d'Oex Fr. 5.20, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.80:

B. **Tous les jeudis:** par les trains de 6 h. 29 et 8 h. 44 de Montreux: Montreux-Château-d'Oex Fr. 6.10, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 7.90.

B. RENSEIGNEMENTS: GUICHET MOB, MONTREUX, TÉLÉPHONE 6 28 54

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle

vous trouverez
un cadre accueillant

★

*Un bon vin
et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

Il est des passe-temps fort agréables

De tous, la photo est encore préférable

Tout pour l'amateur

A. SCHNELL & FILS Pl. St-François 4

PHOTO - PROJECTION - CINÉ

LAUSANNE

LES AVALANCHES V

LES DÉGATS

Provoqués par la masse de neige qui arrache et écrase tout sur son passage, et par le violent déplacement d'air qui souffle ce que l'avalanche n'atteint pas, ils peuvent être terribles !

Le courant d'air est surtout dangereux dans une avalanche rapide de neige poudreuse.

Les quelques chiffres qui suivent vous diront bien quels furent les dégâts des avalanches des 20 et 21 janvier, et de février 1951 au Tessin :

90 personnes perdirent la vie. Dans le seul canton des Grisons, 53 personnes y ont trouvé la mort, et 215 pièces de bétail furent tuées. Ces avalanches ont détruit 473 bâtiments et en ont endommagé 92.

La neige a en outre détruit 350 ha de forêts et arraché 50 000 mètres cubes de bois.

Il fallut dégager 440 km de routes recouvertes de neige, de troncs d'arbres et de rochers.

AUTREFOIS...

L'histoire garde le souvenir d'avalanches encore plus terribles. Jugez-en :

En 1518, à Louèche-les-Bains, il y eut 61 victimes.

En 1719, dans la même localité, 55 victimes.

En 1689, à Saas (Grisons), 57 victimes.

En 1720, à Obergestlen (Valais), 88 victimes, etc.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Une avalanche de neige poudreuse peut atteindre une vitesse de 200 à 400 km/heure.

Une avalanche de neige mouillée de 20 à 150 km/heure.

Le déplacement d'air provoqué par une avalanche poudreuse est produit par un gaz lourd, mélange de cristaux de glace et d'air.

Les plus grosses avalanches peuvent atteindre un volume de 5 à 10 millions de mètres cubes.

Coopérative scolaire « La Flamme », Cormoret.



LES RETRAITES POPULAIRES ASSURENT LES JEUNES AUX MEILLEURES CONDITIONS.

Éducateurs! INCULQUEZ A VOS ÉLÈVES LES NOTIONS DE PRÉVOYANCE QUI LEUR PERMETTRONT DE METTRE LEURS VIEUX JOURS A L'ABRI DU BESOIN.

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES

RETRAITES POPULAIRES

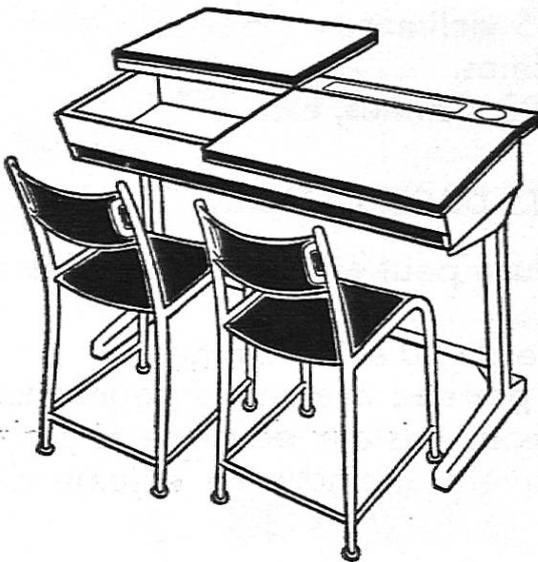
subventionnée, contrôlée et garantie par L'Etat

SIEGE : Av. Ruchonnet 18, LAUSANNE

Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires :



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA sont pratiques et solides.

Les élèves aussi bien que les maîtres éprouvent un véritable plaisir en présence de ces meubles dont la beauté ne saurait être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs importants à considérer lors de l'achat d'un nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de demander nos offres, car nos prix sont très avantageux.

Bigler, Spichiger & C^{ie} S. A. Biglen (Berne) Tél. (031) 68 62 21

LES AVALANCHES VI

PROTECTION

Pour empêcher le glissement de la neige, on construit, dans les régions exposées et sans forêts, des palissades et des barrages. On reboise aussi le plus possible.

Les voies ferrées et les routes sont protégées par des tunnels et des galeries paravalanches, des fossés, digues, remparts, etc.

Les maisons sont souvent construites contre un rocher ou une colline qui les abritent. Certaines églises sont munies d'un éperon triangulaire en maçonnerie. Des grands murs défendent les villages de Louèche-les-Bains et de Bedretto.

LES PRÉCAUTIONS DU SKIEUR

Les skieurs, en excursion dans une région où des avalanches sont à craindre, doivent prendre les précautions suivantes :

Traverser la zone dangereuse le plus haut possible.

Délier les courroies d'orteils des fixations afin de pouvoir enlever les skis rapidement.

Tenir les bâtons sans utiliser les courroies.

Attacher la cordelette rouge à sa ceinture et la laisser traîner derrière soi.

Laisser le plus grand espace possible entre deux skieurs.

Par neige poudreuse : se protéger le nez et la bouche par un foulard.

SI ON EST PRIS DANS UNE AVALANCHE :

Se libérer immédiatement de ses skis, de ses bâtons et de son sac.

Essayer de se maintenir à la surface par des mouvements de natation.

Si c'est possible, s'accrocher à un arbre ou un rocher.

Quand on est pris sous la neige, la flamme d'une allumette qu'on flambe nous indique le haut.

(La plupart des renseignements et des chiffres de ces fiches nous ont été aimablement fournis par l'Institut fédéral pour l'étude des avalanches.)

Coopérative scolaire « La Flamme », Cormoret.

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue
P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

Ecoles Ménagères de la Suisse romande

dans vos leçons, donnez la préférence aux

BONNES PÂTES ALIMENTAIRES
fabriquées en pays romand :

La Timbale
Yverdon et Fribourg



« Pâtes de Rolle »
Rolle



La bonne adresse
pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers
du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 10 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



ÉTUDES PÉDAGOGIQUES 1954

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse publié par

GEORGES CHEVALLAZ

Un volume de 144 pages, broché Fr. 6.50

Reflet des principales préoccupations du corps enseignant de notre pays, les ÉTUDES PÉDAGOGIQUES viennent proposer chaque année aux éducateurs une série d'exposés à méditer.

La partie rédactionnelle est ouverte par MM. Debesse, professeur à l'Université de Strasbourg, avec un article sur « **L'enseignement des sciences de l'éducation en France et la formation pédagogique des maîtres** ». M. R. Dottrens dénonce ensuite les effets funestes de « **La civilisation contre l'enfant** », tandis que M. le chanoine Michelet affirme, sous le titre « **Nova et vetera ou l'évolution homogène des humanités** », qu'une réaction est nécessaire pour mettre l'étude des langues anciennes en rapport avec les lois de la vie. M. A. Tissot et M. A. Chabloz énumèrent et analysent les bienfaits de « **La coéducation dans l'enseignement secondaire et primaire** ». M. R. Loup rompt une lance en faveur d'un enseignement moins « **dispersé** » du français. M. R. Simon présente « **Quelques propos sur les tendances de la poésie contemporaine** », accompagnés de suggestifs commentaires. Mlle Colombo rend compte d'une enquête faite sur les lectures préférées des enfants de 12 à 15 ans. M. G. Chevallaz, enfin, présente le mouvement des « **Ecoles des parents** » et son développement en Suisse romande.

Le volume comprend en outre le compte rendu de la Conférence des Chefs de Départements de l'Instruction publique et les chroniques scolaires des cantons romands et alémaniques. Il se termine par l'analyse de 19 ouvrages de psychologie et de pédagogie.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

MONTREUX, 26 février 1955

XCI^e année — N^o 8

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

396
00031

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

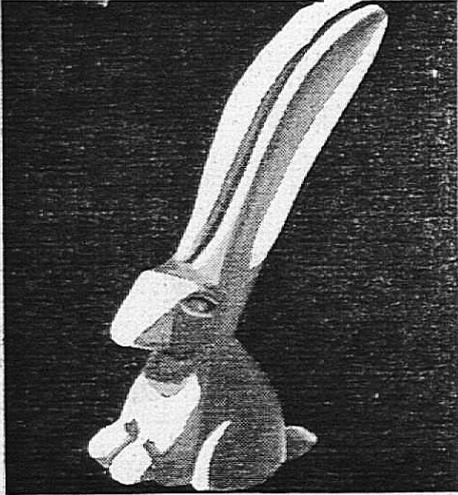
Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Les enfants seront enthousiasmés

si, lors des leçons d'histoire naturelle ou de géographie, vous leur donnez l'occasion de faire du modelage, pour alterner avec le dessin. Quel que soit le sujet proposé — une vieille ferme, une route de montagne, un terrier de renard —, les enfants rivaliseront d'émulation et ce seront peut-être des écoliers médiocres, ou les plus faibles même, qui remporteront la victoire. Vous aussi, donnez à vos écoliers l'occasion de s'initier au modelage! La terre à modeler Bodmer vous rendra d'excellents services à cet effet. Son prix est très avantageux. Sur demande, nous vous enverrons volontiers un échantillon gratuit. Mode d'emploi contre envoi de 50 cts en timbres-poste. Etude approfondie par M. A. Schneider, instituteur à St-Gall, Fr.1.40. Envoi rapide partout, par la poste ou par chemin de fer.

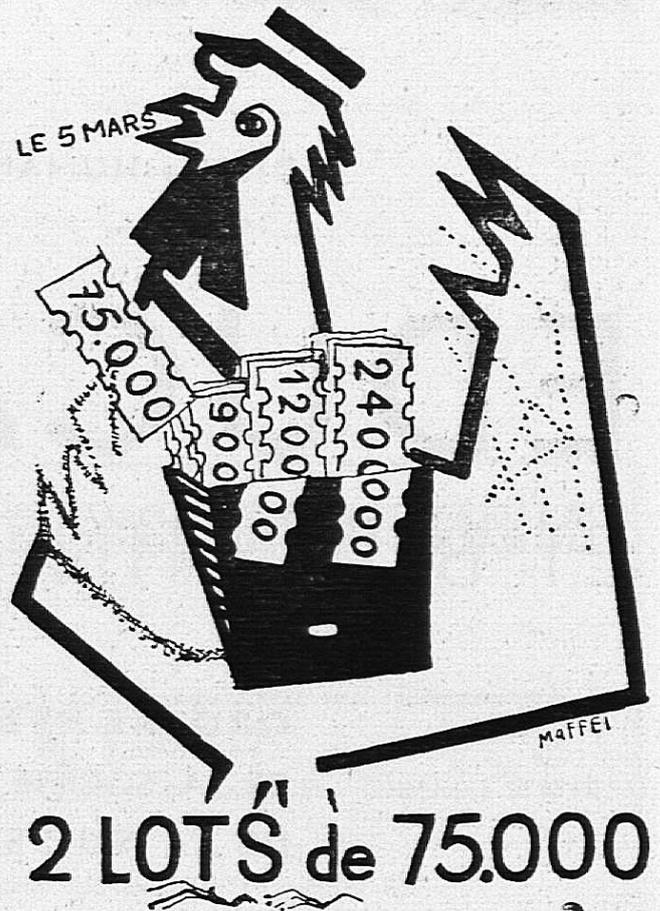
E. BODMER & Cie

Fabrique d'argile à modeler, Zurich

Uetlibergstrasse 140

Téléphone (051) 33 06 55

LOTÉRIE ROMANDE



Tricotages
et sous-vêtements de qualité

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

Envois à choix



Floriana

Ecole de nurses,
gouvernantes d'enfants
et d'institutrices privées

LAUSANNE

Sussex villa - Pontaise 15

Tél.: 24 14 27 Dir E. Piotet